

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 27 juin 2025

OBJET : DELIBERATION N°5 - Ouverture des crédits d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Noëlle Dyot-Gerardin représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par M. le Maire
M. Laurent Portelli représenté par M. Didier David
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort représenté par Mme Annick Meynard
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Isabelle Martello
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2025

N°5

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Direction : Finance

Objet : Ouverture des crédits d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 février 2025 de vote du budget primitif 2025,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2025 relative à la décision modificative budgétaire n°1 de 2025,

Considérant que les crédits à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites aux décisions modificatives,

Considérant la nécessité de mandater les factures d'investissement dès le service fait,

Considérant les crédits à ouvrir dès janvier 2026 à hauteur de 25% des crédits votés en 2025 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		Crédits votés
D I 20	Immobilisations incorporelles	249 347,41
D I 204	Subventions d'équipement versées	50 000,00
D I 21	Immobilisations corporelles	3 900 278,12
D I 23	Immobilisations en cours	7 874 000,00
Dépenses		12 073 625,53

Soit une ouverture de crédit de $12\,073\,625,53\text{€} \times 25\% = 3\,018\,406,38\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** les engagements, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil.

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2